

**Communauté de Communes  
des Portes Euréliennes  
d'Île-de-France  
6, place Aristide Briand  
28230 ÉPERNON**

**Communauté de communes des  
Portes Euréliennes  
d'Île-de-France**

Conseil communautaire  
du jeudi 12 janvier 2017

**Compte-rendu  
de la séance d'installation**

Compte-rendu de la séance du conseil communautaire  
du jeudi 12 janvier 2017

Ordre du jour :

- 1) Election du Président,
- 2) Détermination du nombre de vice-présidents,
- 3) Election du 1<sup>er</sup> vice-président,
- 4) Election du 2<sup>ème</sup> vice-président
- 5) Election du 3<sup>ème</sup> vice-président,
- 6) Election du 4<sup>ème</sup> vice-président,
- 7) Election du 5<sup>ème</sup> vice-président,
- 8) Election du 6<sup>ème</sup> vice-président,
- 9) Election du 7<sup>ème</sup> vice-président,
- 10) Election du 8<sup>ème</sup> vice-président,
- 11) Election du 9<sup>ème</sup> vice-président,
- 12) Election du 10<sup>ème</sup> vice-président,
- 13) Election du 11<sup>ème</sup> vice-président,
- 14) Election du 12<sup>ème</sup> vice-président,
- 15) Election du 13<sup>ème</sup> vice-président,
- 16) Election du 14<sup>ème</sup> vice-président,
- 17) Lecture de la charte de l'élu local,
- 18) Questions diverses.

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier à 20 h 00, les conseillers communautaires de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PROUTHEAU Jack, doyen d'âge de l'assemblée délibérante, dans la salle de Savonnière à Epernon (28230).

Le doyen d'âge des conseillers communautaires, Jack PROUTHEAU accueille les conseillers des communes du territoire des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

Il appelle un par un les conseillers communautaires par ordre alphabétique des communes, fait part des pouvoirs et constate les absents.

**Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires :**

Catherine AUBIJOUX – Isabelle AUBURTIN – Philippe AUFFRAY – Martine BALDY – François BELHOMME – Christian BELLANGER – Michel BELLANGER – Pierre BILIEN – Sophie BOCK – Danièle BOMMER – Béatrice BONVIN-GALLAS – Pascal BOUCHER – Alain BOUTIN – Anne BRACCO – Corinne BRILLOT – Annie CAMUEL – Anne-Laure CARPIER – Dominique CHANFRAU – Didier CHARPENTIER – Francette CHENARD – Maurice CINTRAT – Laurent CLÉMENTONI – Lionel COUTURIER – Michel CRETON – Sandrine DA MOTA – Michel DARRIVÈRE – René DAUVILLIERS – Guy DAVID – Raynal DEVALLOIR – Martine DOMINGUES – Antony DOUEZY – Jean-Luc DUCERF – Bernard DUVERGER – Jacques EMILE (*suppléant de François TAUPIN*) – Bruno ESTAMPE – Claudette FEREY – Gérald GARNIER – Jean-Pierre GÉRARD – Jean-Luc GEUFFROY – Pierre GOUDIN – Évelyne LAGOUTTE – Jean LAMOTHE – Guilaine LAUGERAY – Geneviève LE NEVÉ – Dominique LEBLOND – Julie LECOMTE – Jacques LELONG – Stéphane LEMOINE – Patrick LENFANT – Patrick LÉONARDI – Christophe LETHUILLIER – Dominique LETOUZÉ – Dominique MAILLARD – Jean-Paul MALLETT – Joël MARCHAND – Patrick MARECHAL (*suppléant de Gérard LÉON*) – Jean-Noël MARIE – Yves MARIE – Bernard MARTIN – Michèle MARTIN – Serge MILOCHAU – Marc MOLET – Sandrine MORILLE – Daniel MORIN – Emmanuel MORIZET – Jocelyne PETIT – Jean-François PICHERY – Marie-Cécile POUILLY – Éric PROUTHEAU – Jack PROUTHEAU – Françoise RAMOND – Jean-Jacques RAUX – Joël RÉVEIL – Carine ROUX – Jean-Pierre RUAUT – Michel SCICLUNA – Bertrand THIROUIN – Jacques WEIBEL – Gérard WEYMEELS

**Absents excusés ayant donné un pouvoir :**

Valérie CHANTELAUZE donne pouvoir à Stéphane LEMOINE  
Jean-Luc BREMARD donne pouvoir à Philippe AUFFRAY

**Absents :**

Nadine RYBARCZYK-MICHEL  
Philippe BAETEMAN *au moment de l'appel.*

Jack PROUTHEAU donne lecture de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2016 portant création de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.

**Article 1<sup>er</sup> :** *il est décidé la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une nouvelle communauté de communes par fusion des communautés de communes des Quatre Vallées, du Val Drouette, des Terrasses et Vallées de Maintenon, du Val de Voise et de la Beauce Alnéloise.*

Il cite également l'article 2 sans lire, in extenso, la liste des communes.

**Article 2 :** *la communauté de communes visée à l'article 1<sup>er</sup> comprend les communes de : Bréchamps, Chaudon, Coulombs, Croisilles, Faverolles, Lormaye, Néron, Nogent-le-Roi, Les Pinthières, Saint-Laurent-la-Gâtine, Saint-Lucien, Senantes, Droue-sur-Drouette, Epernon, Gas, Hanches, Saint-Martin de Nigelles, Bouglainval, Chartainvilliers, Houx, Maintenon, Mévoisins, Pierres, Saint-Piat, Soulaire, Villiers-le-Morhier, Yermenonville, Bailleau-Armenonville,, Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, Champseru, Ecrosnes, Gallardon, Ymeray, Ardelu, Aunay-sous-Auneau, Béville-le-Comte, Châtenay, Denonville, Garancières-en-Beauce, La Chapelle-d'Aunainville, Le Gué-de-Longroi, Léthuin, Levainville, Maisons, Moinville-la-Jeulin, Mondonville-Saint-Jean, Morainville, Oinville-sous-Auneau, Oysonville, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sainville, Santeuil, Umpeau et Vierville*

et prend la dénomination de : « Portes Euréliennes d'Île-de-France ».

Jack PROUTHEAU désigne Julie LECOMTE, la plus jeune conseillère communautaire, secrétaire de séance et premier assesseur. Il fait appel à un deuxième assesseur au sein de l'assemblée délibérante. Anne-Laure CARPIER se propose et est désignée 2<sup>ème</sup> assesseur.

En tant que doyen d'âge, Jack PROUTHEAU conserve la présidence provisoire de l'assemblée afin de procéder à l'élection du Président.

Philippe BAETMAN arrive à 20h30 avant le 1<sup>er</sup> vote.

## 1) Election du Président

Jack PROUTHEAU invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il demande qui se porte candidat au sein de l'assemblée délibérante.

Françoise RAMOND, maire d'Épernon, ancienne présidente de la communauté de communes du Val Drouette, se porte candidate. Jack PROUTHEAU lui demande quelles sont ses motivations.

*Françoise RAMOND rappelle qu'elle a exprimé ses motivations à tous les conseillers communautaires dans le cadre d'un courriel (mais quelques adresses étaient erronées). Elle affirme sa conviction dans les capacités du territoire à se développer et dans l'énergie dont font preuve les élus et tous les acteurs du territoire. Elle souhaite mettre toute son expérience et sa disponibilité au service de ce territoire afin de « mettre sur les rails » cette communauté de communes jusqu'aux élections municipales de 2020. Elle souhaite mettre l'accent sur les deux compétences phares que sont le développement économique et les services à la population.*

Philippe AUFFRAY, maire de Villiers-le-Morhier, ancien président de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, se porte candidat. Jack PROUTHEAU lui demande quelles sont ses motivations.

*Intervention de Philippe AUFFRAY :*

*« Mesdames, Messieurs, Chers collègues,*

*C'est en tant que maire de Villiers-le-Morhier, commune de la ruralité de notre territoire, que je me présente devant vous ce soir.*

*Il y a une quinzaine d'années, partis de rien, les élus de nos territoires ont créé 5 communautés de communes afin d'exercer un certain nombre de compétences et réaliser ensemble des projets communs que les communes seules n'auraient pas pu assumer.*

*La création de la nouvelle communauté de communes qui s'appelle dorénavant les Portes Euréliennes d'Ile-de-France au 1<sup>er</sup> janvier 2017, issue de la fusion de ces cinq Communautés de Communes, constitue un enjeu fort pour l'avenir de nos bassins de vie et de nos communes.*

*Il s'agit d'un défi à relever pour nous, élus du territoire, dans le respect de l'avis de chacun et une volonté de réussir ce formidable projet que nous devons construire ensemble avec l'objectif d'unir les atouts de nos pôles de proximité d'Auneau, Epernon, Gallardon, Maintenon-Pierres, Nogent le Roi. Pour cela, nous devons faire preuve d'un engouement sans faille, d'idées, d'ambition et de compétences pour les mettre en œuvre. Et même une certaine prise de risque bien maîtrisée sur les enjeux financiers.*

*Cette mise en œuvre s'effectue dans un contexte national de réduction des dotations de l'Etat, de charges transférées non financées, d'inflation des normes ainsi que d'accélération de la reconfiguration des missions des collectivités. Nous devons nous préparer à ces bouleversements en nous adaptant à ces changements inéluctables. Renforcer notre compétitivité et disposer de tous les avantages concurrentiels pour développer l'attractivité de notre territoire aux services des populations et des entreprises (services publics) constituent une véritable opportunité offerte par notre nouvelle communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France. Cette nouvelle communauté devra être au service des communes et de notre ruralité. Notre territoire profitera du développement des villes centres mais aussi des villages. Notre poids économique sera considérable grâce notamment à l'association indispensable d'Auneau et d'Epernon pour constituer un projet d'avenir en sachant nous projeter à 10 ans.*

*Une nouvelle fois, comme il y a quinze ans, tout est à créer et chacun sait par expérience que la mise en œuvre de cette création n'est pas chose aisée, mais là encore, notre volonté de travailler ensemble permettra sans aucun doute la construction de cette nouvelle intercommunalité, à l'image des territoires qui*

*la composeront, dans le respect des besoins de notre population avec toujours à l'esprit, l'envie d'être plus fort ensemble au service de nos bassins de vie.*

*Le périmètre de notre communauté de communes des PEIDF peut évoluer, avec une quinzaine de communes demandant leur retrait conformément à la loi, et à la suite d'une décision de Monsieur le Préfet attendue prochainement et que nous devons respecter. Nous avons besoin de lisibilité et donc de stabilité nécessitant de connaître rapidement avec qui nous allons travailler demain. Le départ de ces communes, à qui je souhaite bon vent dans cette hypothèse, ne devra pas nous empêcher de travailler ensemble en bonne entente tant nos territoires sont proches. Je vous le dis avec sérénité et conviction. Ces départs ne remettent pas et ne remettront pas en question la viabilité et la pertinence de notre projet de communauté de communes des Portes Euréliennes de l'Île-de-France.*

*Mesdames Messieurs, chers collègues, nous avons notre destin entre nos mains. Nous avons tout pour réussir avec des atouts considérables pour assurer un avenir ambitieux à nos populations.*

*Vous pouvez compter sur mon total engagement et ma totale disponibilité.*

*C'est dans cet esprit que je présente ma candidature ce soir à l'élection de la présidence de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.*

*Vive nos villages, Vive la Ruralité, Vive Les portes Euréliennes d'Île-de-France !*

*Je vous remercie. »*

Jean-Jacques RAUX, maire de Moinville-la-Jeulin, demande à prendre la parole au nom des 13 communes ayant demandé leur départ vers Chartres Métropole. Il déclare que ces communes ont une attitude bienveillante vis-à-vis de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France et qu'elles sollicitent la mise en place d'un groupe de travail en vue de faciliter les démarches de sortie.

Jean-Jacques RAUX demande aux deux candidats d'exprimer leur position au sein de la future CDCI (commission départementale de coopération intercommunale).

Françoise RAMOND, comme elle l'a déjà exprimé dans son courriel, s'engage à respecter ce que les communes souhaitent.

Philippe AUFRAY souligne qu'il convient de travailler avec les communes motivées et d'accompagner les communes qui souhaitent se retirer de la communauté de communes. Il travaillera en bonne intelligence avec toutes les communes.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 6

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 76

Majorité absolue : 39

Ont OBTENU :

Françoise RAMOND : 43 voix

Philippe AUFRAY : 33 voix

**Françoise RAMOND, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamée présidente et immédiatement installée.**

Après avoir échangé quelques mots avec Philippe AUFRAY et l'avoir remercié, Françoise RAMOND s'exprime devant le conseil communautaire.

*« Merci à toutes et à tous pour cette élection à la présidence de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France.*

*Merci à Philippe Aufray pour la bonne tenue de la campagne électorale qui a été heureusement fort courte.*

*Je confirme les propos que j'ai déjà tenus : notre territoire a de grandes capacités et potentialités à la fois humaines et économiques.*

*Après le travail important que nous avons accompli en 2016, nous entamons une nouvelle histoire à écrire ensemble.*

*Je m'attacherai à respecter la charte que nous avons établie l'an dernier :*

- *Respecter les demandes et les attentes de chaque commune*
- *Elaborer et réaliser un projet de territoire assorti d'une prospective financière dans le cadre d'un budget maîtrisé*
- *Développer le potentiel et l'attractivité de notre territoire au service des habitants*

*Merci encore pour votre confiance ».*

## **2) Détermination du nombre de vice-présidents**

A partir ce point de l'ordre du jour, Françoise Ramond prend la présidence de l'assemblée délibérante.

Elle rappelle que l'effectif maximum de vice-président prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales est équivalent à 20 % des membres de l'assemblée délibérante arrondi à l'entier supérieur, soit maximum 15 vice-présidents.

Dans la charte de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France élaborée en 2016, par le comité de pilotage pour la préparation de la fusion, il est indiqué (page 5) : « pour la première mise en place de la communauté et jusqu'à la fin du mandat en cours, chacun des cinq territoires est représenté dans l'exécutif de façon égalitaire ».

Françoise RAMOND propose donc de fixer le nombre de vice-présidents à 14, afin de respecter cette charte (la présidente étant elle-même issue d'un territoire).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

*2 voix contre : Michèle MARTIN et Michel CRETON*

*15 abstentions : Raynal DEVALLOIR, Sophie BOCK, Maurice CINTRAT, Patrick MARECHAL (suppléant de Gérard LEON), Jean LAMOTHE, Christophe LETHUILLIER, Evelyne LAGOUTTE, Corinne BRILLOT, Philippe BAETMAN, Joël MARCHAND, Jean-François PICHERY, Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Jean-Jacques RAUX, Alain BOUTIN.*

**FIXE** le nombre de vice-présidents à 14.

## **3) Elections du 1<sup>er</sup> vice-président**

A partir de ce vote, Jean-François PICHERY donne pouvoir à Michel BELLANGER.

Françoise RAMOND propose l'élection des vice-présidents par pôle en commençant par le pôle de Maintenon.

Philippe AUFFRAY est candidat au poste de 1<sup>er</sup> vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 19

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 63

Majorité absolue : 33

A OBTENU

Philippe AUFFRAY : 63 voix

**Philippe AUFFRAY, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président et immédiatement installé.**

#### **4) Election du 2<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle d'Auneau.

Dominique LEBLOND et Michel SCICLUNA sont candidats au poste de 2<sup>ème</sup> vice-président.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 11  
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 71  
Majorité absolue : 36  
Ont OBTENU  
Dominique LEBLOND : 43 voix  
Michel SCICLUNA : 28 voix

**Dominique LEBLOND, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

#### **5) Election du 3<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle de Gallardon.

Yves MARIE et Gérald GARNIER sont candidats au poste de 3<sup>ème</sup> vice-président.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 8  
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 74  
Majorité absolue : 38  
A OBTENU  
Yves MARIE 54 voix  
Gérald GARNIER 20 voix

**Yves MARIE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

#### **6) Election du 4<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle de Nogent-le-Roi.

Jean-Paul MALLET est candidat au poste de 4<sup>ème</sup> vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 81  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 36  
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23

A OBTENU

Jean-Paul MALLET : 45 voix

**Jean-Paul MALLET, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

Françoise RAMOND demande une suspension de séance de 10 minutes et réunit les vice-présidents déjà élus pour déterminer l'ordre d'élection des vice-présidents suivants.

### **7) Election du 5<sup>ème</sup> vice-président**

A partir de ce vote, Marc MOLET donne pouvoir à Christian BELLANGER.

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle de Maintenon.

Daniel MORIN est candidat au poste de 5<sup>ème</sup> vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 24

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 30

A OBTENU

Daniel MORIN : 58 voix

**Daniel MORIN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

### **8) Election du 6<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle d'Auneau.

Jacques WEIBEL et Michel SCICLUNA sont candidats au poste de 6<sup>ème</sup> vice-président.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 10

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 72

Majorité absolue : 37

Ont OBTENU

Jacques WEIBEL : 52 voix

Michel SCICLUNA : 20 voix

**Jacques WEIBEL, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**



### **9) Election du 7<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle de Gallardon.

Stéphane LEMOINE est candidat au poste de 7<sup>ème</sup> vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 39  
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 43  
Majorité absolue : 22  
A OBTENU  
Stéphane LEMOINE : 43 voix

**Stéphane LEMOINE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 7<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

### **10) Election du 8<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle de Nogent-le-Roi.

Gérard WEYMEELS est candidat au poste de 8<sup>ème</sup> vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 27  
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 55  
Majorité absolue : 28  
A OBTENU  
Gérard WEYMEELS : 55 voix

**Gérard WEYMEELS, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

### **11) Election du 9<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle d'Epernon.

Jean-Pierre RUAUT est candidat au poste de 9<sup>ème</sup> vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 25  
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 57  
Majorité absolue : 29

A OBTENU

Jean-Pierre RUAUT : 57 voix

**Jean-Pierre RUAUT, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 9<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

### **12) Election du 10<sup>ème</sup> vice-président**

A partir de ce vote, Joël REVEIL donne pouvoir à Claudette FERREY.

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle de Nogent-le-Roi.

Marie-Cécile POUILLY est candidate au poste de 10<sup>ème</sup> vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 26

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 56

Majorité absolue : 29

A OBTENU

Marie-Cécile POUILLY : 56 voix

**Marie-Cécile POUILLY, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamée 10<sup>ème</sup> vice-présidente et immédiatement installée.**

### **13) Election du 11<sup>ème</sup> vice-président**

A partir de ce vote, Jean-Pierre GERARD donne pouvoir à Jean-Noël MARIE.

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle d'Epernon.

Béatrice BONVIN-GALLAS et Pierre BILIEEN sont candidats au poste de 11<sup>ème</sup> vice-président.

*Michèle MARTIN regrette la rupture du « pacte » validant un seul représentant par commune.*

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 16

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 33

A OBTENU

Pierre BILIEEN : 38 voix

Béatrice BONVIN : 28 voix

**Pierre BILIEEN, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 11<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

#### **14) Election du 12<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle de Maintenon.

Christian BELLANGER est candidat au poste de 12<sup>ème</sup> vice-président. Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 37  
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 45  
Majorité absolue : 23  
A OBTENU  
Christian BELLANGER : 45 voix

**Christian BELLANGER, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 12<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

#### **15) Election du 13<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle de Gallardon.

Annie CAMUEL et Jocelyne PETIT sont candidates au poste 13<sup>ème</sup> vice-président.

*Stéphane LEMOINE regrette des positions non conformes aux engagements pris entre présidents et maires de villes-centre, ce qui augure un fonctionnement à venir difficile.*

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 14  
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 68  
Majorité absolue : 35  
A OBTENU  
Annie CAMUEL : 35 voix  
Jocelyne PETIT : 33 voix

**Annie CAMUEL, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamée 13<sup>ème</sup> vice-présidente et immédiatement installée.**

#### **16) Election du 14<sup>ème</sup> vice-président**

Françoise RAMOND fait appel aux candidatures pour le pôle d'Auneau.

Michel DARRIVÈRE, Pascal BOUCHER et Jean-Luc DUCERF sont candidats au poste de 14<sup>ème</sup> vice-président.

Le vote se déroule à bulletin secret avec enveloppe et passage dans l'isoloir. Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin de vote, écrit sur papier blanc, dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 82  
A déduire : bulletins blancs ou nuls : 6

RESTE pour le nombre de suffrages exprimés : 76  
Majorité absolue : 39

Ont OBTENU

Michel DARRIVÈRE : 43 voix

Pascal BOUCHER : 18 voix

Jean-Luc DUCERF : 15 voix

**Michel DARRIVÈRE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé 14<sup>ème</sup> vice-président et immédiatement installé.**

### **17) Lecture de la charte de l'élu local**

Françoise RAMOND procède à la lecture de la charte de l'élu local qui avait été jointe avec la convocation.

**Charte de l'élu local :**

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

*Michel SCICLUNA intervient pour dire que le conseil a assisté à une remise en cause des accords recherchés avant la séance et il précise qu'il a parfaitement entendu le message exprimé en direction de sa commune, bourg-centre.*

### **18) Questions diverses**

Françoise RAMOND annonce les prochaines dates de réunion :

Bureau communautaire : **mardi 17 janvier 2017 à 17h30**, salle des Tourelles à la mairie d'Epernon.

Conseil communautaire : **jeudi 26 janvier 2017 à 20h00**, salle de Savonnière à Epernon.

L'ordre du jour est épuisé à 02h15 le vendredi 13 janvier 2017. La présidente lève la séance.

La présidente et l'ensemble des vice-présidents élus sont pris en photo par le représentant de la presse locale.